



BIENTRAITANCE : obligations et responsabilités des managers

EFFECTIF : 12 STAGIAIRES

TARIFS :

**Inter : 375 € / session / stagiaire (repas compris)
Intra : devis sur demande**

Si vous avez des besoins spécifiques, notamment pour les stagiaires en situation de handicap, merci de nous en informer afin que nous mettions en œuvre toutes les conditions d'accès et de suivi de la formation pour ces stagiaires.

PREAMBULE

Même si la bientraitance de la personne en situation de fragilité doit être une préoccupation constante au sein de notre société aujourd'hui, même si les pouvoirs politiques mettent en place des dispositifs, le phénomène continue à exister. Un comportement maltraitant ne peut jamais se justifier car il engendre la négation de l'existence de l'être, en tant que personne, principe contraire à la démocratie et à la liberté de l'individu. Ainsi, les principes posés par la législation permettent d'agir afin de protéger la victime, de responsabiliser et punir les auteurs de maltraitance.

PUBLIC CIBLE / PRE-REQUIS

Managers, Directeurs des ESMS ou SAP.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Connaître le cadre juridique en matière de maltraitance et ses implications dans les pratiques managériales.

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES (*)

- Apports théoriques,
- Etudes de cas de jurisprudence,
- Partage d'expérience.

(*) Des supports pédagogiques seront remis à chaque stagiaire tout au long de la formation.

INTERVENANTS

Juriste en droit de la santé et droit social ; membre du comité éthique du CH Dreux ;
Formateur expérimenté IRAP Santé Paris ; Académie Orléans-Tours ; ITS Tours ; IFSI Chartres et Dreux.

EVALUATION ET CERTIFICATION

- Evaluation en cours de formation,
- Questionnaires de satisfaction.

Cette action de formation relevant de la catégorie « Acquisition, entretien ou perfectionnement des compétences » donnera lieu à la délivrance d'une attestation de fin de formation.

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION

Le respect, dignité, droits de la personne vulnérable et la maltraitance :

- L'évolution de la protection de l'individu dans la société : textes nationaux, européens, internationaux, recommandations HAS,
- L'individu, sujet de droit de la naissance à la mort : dignité, respect, vie privée, accès à l'information, consentement...
- La vulnérabilité et sa protection,
- Les différentes formes de maltraitance, maltraitance banalisée...

Responsabilités, sanctions et leur évolution face aux comportements de maltraitance dans le secteur sanitaire et médico-social :

- Identification des responsabilités de l'établissement, du professionnel,
- Responsabilité administrative et civile,
- Responsabilité pénale,
- Responsabilité disciplinaire.

L'obligation face à la maltraitance :

- La perception et la conscience de la maltraitance de l'institution, des professionnels : prévention, formation,
- La dénonciation de maltraitance :
 - Secret professionnel, médical ?
 - Information aux autorités compétentes,
 - Procédure de signalement.
- L'absence de dénonciation :
 - Non-assistance à personne en danger,
 - Poursuites judiciaires.
- Le traitement des faits de maltraitance :
 - Identification de l'origine du fait générateur ou de la faute,
 - Accompagnement et protection de la victime présumée,
 - L'information au représentant légal, aux autres personnes accompagnées de l'institution.

DATES 2025

Jeudi 15 mai
Autre date possible (nous consulter).

Dans votre établissement (en intra) :
à la demande

DUREE :

7 heures

LIEU :

Fondation Mallet (Richebourg)

CONTACT ET INSCRIPTION

Mariam ES SAIDI
Assistante du Centre de Formation

Tél : 01 34 85 36 61
contactformation@fondationmallet.fr

POSSIBILITES DE FINANCEMENT

- Financement personnel,
- Financement par l'employeur (prise en charge OPCO).

Cette action de formation relevant de la catégorie « Acquisition, entretien ou perfectionnement des compétences » donnera lieu à la délivrance d'une attestation de fin de formation.